

CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE THEATRE

SESSION 2025

RAPPORT DU JURY

Présidente : Sophie David, IA-IPR de lettres, chargée des enseignements du théâtre dans l'académie de Toulouse.

Pour la session 2025, deux commissions ont été mises en place, avec les membres suivants :

- Marie Saint-Michel, IA-IPR de Lettres
- Elise Van Haesebroeck, universitaire
- Delphine Cazaux et Mireille Valls, professeurs ayant la certification théâtre

La note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 précise les connaissances et compétences attendues :

- la connaissance de la dramaturgie et des méthodes d'étude des textes de théâtre et de leurs représentations ;
- l'expérience acquise dans la fréquentation des spectacles et des institutions théâtrales ;
- la capacité à présenter et à analyser un spectacle ou une mise en scène, et à les mettre en relation avec l'ensemble des domaines artistiques ;
- la connaissance des programmes officiels des enseignements optionnels et de spécialité théâtre en lycée et la capacité à mettre en œuvre, au sein d'une équipe pédagogique et en partenariat avec des intervenants artistiques, un parcours de formation des élèves s'appuyant sur des études de cas précis.

Les données relatives à la session 2025, pour l'académie de Toulouse :

16 candidats ont déposé un dossier de candidature et tous se sont présentés à l'oral.

Les résultats ont été les suivants :

- 9 candidats ont été déclarés admis, avec des notes allant de 12/20 à 20/20
- 5 candidats ont été refusés
- La moyenne des deux commissions est de 12,4/20

Les remarques du jury

On note une certaine hausse du nombre de candidats à la certification théâtre et la plupart d'entre eux prouvent des connaissances et compétence avérées. Ceux qui n'ont pas été reçus peuvent demander à prendre connaissance des éléments rédigés par le jury sur leur prestation. Ce document peut leur être utile pour présenter à nouveau cette certification avec de fortes chances de réussite.

1- Préparation à l'examen :

Dans l'ensemble, les candidats connaissent les modalités de l'épreuve et ont préparé consciencieusement l'examen. Mais certains manquent de connaissances culturelles et théoriques vraiment solides ainsi que d'une perception réelle des enjeux de l'enseignement du théâtre, malgré des pratiques souvent très intéressantes auprès des élèves et un investissement qu'il faut saluer.

2- Le rapport :

Les rapports sont le plus souvent bien rédigés mais leur qualité est un peu inégale : il semble nécessaire que la longueur soit suffisante (cinq pages) sans être excessive et que le contenu soit plus réflexif que narratif, sur le parcours personnel et professionnel du candidat. Si ce dossier n'est pas évalué, il permet aux membres du jury de prendre connaissance en amont des éléments essentiels.

3- L'exposé :

Il dure dix minutes au maximum, durant lesquelles le candidat montre à la fois sa motivation dans le champ de la pratique théâtrale scolaire ainsi que ses connaissances, sa formation, son expérience et ses capacités d'analyse réflexive. Il ne s'agit pas de répéter ce qui figure dans le dossier mais de s'inscrire dans une problématisation qui valorise une démarche pédagogique, culturelle et didactique dans le champ théâtral.

Cet exposé doit être préparé, avec une structure claire et cohérente, et la prestation doit manifester des compétences orales visant à susciter l'intérêt du jury.

4- L'entretien :

D'une durée de vingt minutes, l'entretien permet au jury de clarifier certains points de l'exposé ou d'en approfondir d'autres, sur l'expérience professionnelle, les projets menés par le candidat, associés à son aptitude à prendre du recul sur ses pratiques. De façon plus générale, il permet de cerner ses connaissances théoriques et dramaturgiques, de mesurer sa connaissance des textes officiels (programmes, dispositifs) et sa pratique de spectateur (avec un regard critique sur les spectacles vus).

En résumé, voici les compétences appréciées par le jury chez les candidats :

Sur le fond :

- une culture théâtrale solide et une pratique personnelle importante (de spectateur ou de plateau);
- un projet pédagogique clair;
- une expérience déjà acquise du théâtre en collège ou lycée ; de la lucidité sur les mises en œuvre et un souci d'analyse des pratiques ;
- une bonne connaissance des programmes officiels, des structures d'enseignement du théâtre et de la mise en place de partenariats.

Sur la forme :

- un discours clair, concret et pertinent associé à des capacités réflexives ;
- de l'enthousiasme et de l'engagement.